

# Conseil Municipal

- 4 avril 2014 -

Rapport de présentation



# 04/14 Fonctionnement du Conseil Municipal – Délégations au Maire en application de l'article L 2122.22 du CGCT

*Rapporteur : Madame le Maire*



# 05/14 Fixation du nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration du CCAS

*Rapporteur : Madame le Maire*



Avant de procéder à **l'élection des représentants**, il appartient au Conseil de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration.

## • Proposition :

### - Fixer à 12 le nombre d'administrateurs du CCAS :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

# 06/14 Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

*Rapporteur : Madame le Maire*



- **Proposition :**

- **Procéder à l'élection** au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, **des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.**
- Rappeler que **le Maire est le Président de droit du CCAS**, et que **le Conseil d'administration désignera en son sein le vice-président.**

# 07/14 Convention pour l'utilisation et l'occupation de la salle Pierrette Aymar entre la ville du Haillan et le SIVOM JALLES SUD-MEDOC

Rapporteur : Eric FABRE

Le SIVOM JALLES SUD-MEDOC met à disposition de la Commune du Haillan la **salle Pierrette Aymar** pour les utilisations suivantes :

Jours - Horaires	Activité et club concerné
Période de septembre 2013 à fin novembre 2013 Lundi -20h30 à 22h30 Mardi -20h30 à 22h30 Jeudi -21h à 23h Période de décembre 2013 à fin juin 2014 Lundi -20h30 à 22h30	ASH Handball ASH Handball ASH Basket ASH Football

En contrepartie de ces utilisations, la **Commune du Haillan versera une contribution financière correspondante à 26 €/h.**



# 08/14 Classes de découverte 2014 – Élémentaire Centre et Luzerne – Fixation des tarifs

Rapporteur : Carole GUERE



1/2

## • Proposition :

- **Fixer le tarif des séjours**, à partir desquels sont calculées les participations des familles :

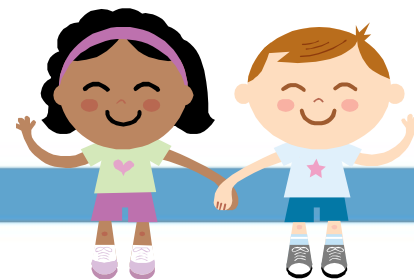
### École élémentaire du Centre

Nb de classes concernées	Destination	Date	Nombre d'enfants	Durée	Activités	Coût séjour/enfant
2	Cladech	Du 3 au 7 mars 2014	50	5 jours	Visite grotte, ateliers pédagogiques sur la préhistoire, visite ruines	212.54 €
1	Chalet Le Desman à Gèdre	Du 10 au 14 mars 2014	30	5 jours	Randonnées en montagne avec raquettes, visite musée.	188.97 €
1	Capbreton	Du 19 au 23 mai 2014	29	5 jours	Découvertes liées à l'ostréiculture, la pêche, la forêt landaise, les réserves naturelles.	197.29 €
1	Le Temple sur Lot	Du 16 au 20 juin 2014	29	5 jours	Activités sport nature, visites du patrimoine	192 €



# 08/14 Classes de découverte 2014 – Élémentaire Centre et Luzerne – Fixation des tarifs

Rapporteur : Carole GUERE



2/2

## École élémentaire de La Luzerne

Nb de classes concernées	Destination	Date	Nombre d'enfants	Durée	Activités	Coût séjour/enfant
2	Centre MONTMIJA ASCOU	Du 17 au 21 mars 2014	53	5 jours	Ski, randonnées en raquettes et traîneaux	249.59 €
2	Aubeterre sur Dronne	Du 23 au 25 juin 2014	57	3 jours	Découverte du milieu	89.80 €

- Préciser que la participation des familles sera calculée conformément à la délibération n°53/13 du 28 Juin 2013 et que le CCAS pourra prendre en charge partiellement ou totalement la participation demandée aux parents qui éprouveraient des difficultés financières.

# 09/14 PAE du Ruisseau – Acquisition Monné-Decroix

**Rapporteur : Monique DARDAUD**

La ville du Haillan a négocié avec la Société Monné-Decroix Promotion la cession d'une parcelle de 643m<sup>2</sup> détachée de la parcelle AH n°169 de 4311 m<sup>2</sup>. Cette cession permettra la **réalisation d'un aménagement paysagé amorçant un lien avec la partie centrale du Parc du Ruisseau**, assuré par un passage surélevé rue Hustin qui doit être réalisé par la CUB.



## • Proposition :

- Autoriser Madame le Maire à **acquérir la parcelle cadastrée AH n° 169(partie)** d'une superficie de 643 m<sup>2</sup> pour le prix principal de **59 500 €, soit 93 € par m<sup>2</sup>**.
- Autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette acquisition.

***La présente délibération annule et remplace la délibération N°35/12 du 23 mars 2012.***





# 10/14 Fixation des taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2014 - Décision

Rapporteur : J-Michel BOUSQUET



## • Proposition :

- Maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2014 :

Taxe d'habitation	19,97 %
Taxe sur le foncier bâti	30,96 %
Taxe sur le foncier non bâti	62,35 %

- Autoriser Madame le Maire à notifier à Monsieur le Préfet les taux d'imposition ainsi fixés pour 2014.

# 11/14 Fonds départemental d'aide à l'équipement des collectivités locales (FDAEC) – Affectation de la dotation 2014

Rapporteur : J-Michel BOUSQUET

- **Proposition :**

- Prendre acte du montant de l'enveloppe globale pour 2014 de **10 114 358 € répartie entre les 63 cantons.**

- Affecter cette dotation d'un montant de 27 188 € en totalité aux **travaux d'enfouissement des réseaux et modification de l'éclairage public rue Hustin, travaux estimés à 281 000 €.**



# 12/14 Composition et désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Rapporteur : J-Michel BOUSQUET



## • Proposition :

- Designer **Andréa KISS** présidente de la commission d'appel d'offres ;
- Élire ainsi qu'il suit les **membres titulaires et suppléants** de la commission d'appel d'offres :

<u>Représentants titulaires :</u>	<u>Représentants suppléants :</u>
J-M. BOUSQUET	N. SAVIGNAC
J-C. CONTE	D. DUCLOS
M. DARDAUD	L. GUITTON
Pierre CHAIGNE	A. SAINT GENEZ
F. BADEZ	V. LAMAISON

- Prendre acte qu'il sera pourvu au **remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste** et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.
- Prendre acte qu'en cas de partage égal des voix délibératives, **le président a voix prépondérante.**

# 13/14 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madeleine O'PRESCO

L'évolution des **missions** et des **compétences** nécessaires à leur réalisation, **l'augmentation de la population** et la **mobilité et mouvements des personnels** nécessitent de modifier le tableau des effectifs.

- **Proposition :**

- Décider :

- **la création des postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 :**

- Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet : 1 poste

- Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 34/35 : 1 poste

- Rédacteur territorial à temps complet : 1 poste

- **la création du poste suivant à compter du 11 avril 2014 :**

- Assistant de conservation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 11/35 : 1 poste

- **la suppression des postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014**

- Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 30/35 : 1 poste

- Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 33/35 : 1 poste



# 14/14 Directeur de l'établissement public administratif de l'Espace Socio Culturel du Haillan - Décision

*Rapporteur : Madeleine O'PRESCO*



Après 1 an de fonctionnement, le contrat de Madame Odile Boy arrive à terme et il convient de procéder au

réexamen de la situation du poste de direction ainsi que les missions à assurer. Le poste proposé est un **poste de contractuel catégorie A**, à temps complet et dont le niveau de rémunération s'établit par référence à la grille d'attaché territorial.

- **Proposition :**

- Décider de proposer au Président de l'Espace Socio Culturel du Haillan, de **renouveler le contrat de Madame Odile BOY à la fonction de Directrice du Centre Social**, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.



# 15/14 Mise à disposition d'un agent municipal au sein de l'Espace Socio Culturel du Haillan

Rapporteur : Madeleine O'PRESCO



Par délibération du 21 décembre 2012, le conseil municipal a autorisé la mise à disposition d'un agent titulaire adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe auprès de l'Etablissement Public Administratif Centre Social au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Sous la responsabilité de la responsable de la structure, il **coordonne et met en œuvre les activités d'animation** s'inscrivant dans les orientations de l'EPA et intervient dans le cadre de **l'animation de quartier et du développement social urbain.**

- **Proposition :**

- Autoriser la mise a disposition auprès de l'EPA, à compter du **15 avril**, d'un **adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe** de la collectivité, à raison de 36h hebdomadaires pour 1 an.





# 16/14 Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au Comité Technique Local

*Rapporteur : Madeleine O'PRESCO*

Le comité technique est une **instance collégiale** constituée à parité de **représentants élus de la collectivité** employeur et de **représentants élus des organismes syndicaux** représentatifs des agents municipaux.

- **Proposition :**

-Designner les représentants du Conseil Municipal au sein du Comité Technique comme suit:

- Madame le Maire : Présidente

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
M. O'PRESCO	J-M. BOUSQUET
E. VASQUEZ	P. ROUZE
E. FABRE	C. GUERE